

**Étaient présents :** M. BASTIER, Mme BELLE, M. BOISSON, M. BONNET, M. CRINE (*jusqu'à 12h24*), M. DELAGE, Mme DERRAS, M. DESVERGNE, M. GATELLIER (*jusqu'à 12h24*), M. GESSE (*jusqu'à 12h07*), M. LAVILLE, M. PERONNET (*de 9h à 9h45 et de 10h45 jusqu'à la fin*) et M. PUYDOYEUX (*jusqu'à 11h45*).

Étaient excusés : MM. BARBOT, BORIE et VIGNAUD.

**Assistaient également à la réunion :** Mmes BADIN, DAGANAUD, LAFFAS et RENARD. MM. CHAMOULEAU, FILIPPI, GAUTRAUD et HUGUENOT pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du bureau nomment M. Thierry BASTIER, secrétaire de séance.

.....

### ❖ Informations de M. le Président

- Entre le 15 janvier et le 15 février, 3 courriers ont été reçus émanant du Président de Grand Cognac concernant :
  - Une demande de révision des statuts de Calitom ;
  - Une proposition de révision des statuts de Calitom ;
  - Une demande d'information sur la comptabilité analytique sur les 3 dernières années.

Une réponse sera apportée. Néanmoins, il rappelle que le syndicat a toujours travaillé en toute transparence. Il rappelle également que Calitom a accepté un audit financier demandé et payé par les EPCI via Calitom.

Il déplore que la performance soit oubliée.

La Charente est le département le plus performant en termes de déchets sur la Région Nouvelle Aquitaine.

- Une plaquette en 3 volets a été rédigée sur l'évolution du réseau déchèteries avec des explications techniques et environnementales. Elle sera envoyée à tous les élus Charentais.
- Une vidéo a également été réalisée sur les déchèteries. Elle sera mise en ligne dès cet après-midi et diffusée à tous les élus Charentais.

### **1. Approbation du compte-rendu du 3 février 2022**

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu.

**Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité (13 voix).**

\*\*\*\*\*

## **2. Lancement d'une consultation relative à la prestation de transfert et de transport des gravats issus des déchèteries de GrandAngoulême**

La Société William Sabatier est titulaire du marché de transfert et transport des gravats issus des déchèteries de GrandAngoulême. Ce marché arrive à son terme au 30 juin 2022, il convient donc de le relancer.

L'estimation établie par les services de Calitom est de 224 000 €HT pour la période ferme fixée à 12 mois soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et pour un gisement de 11 000 tonnes. Une reconduction de deux fois un an sera possible, soit une estimation pour la période totale de 672 000 € HT.  
La durée du marché est fixée à 1 an ferme et pourra être reconduit 2 fois 1 an.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix), autorisent le lancement d'une consultation relative à la prestation de transfert et de transport des gravats de déchèteries de GrandAngoulême.**

\*\*\*\*\*

## **3. Renouvellement du marché de traitement des lixiviats sur les sites de Calitom**

Un nouveau marché de traitement des lixiviats doit être relancé pour répondre aux besoins des sites de Rouzède, Poullignac et Sainte-Sévère.

Les modalités du marché seront quasi similaires au marché précédent ; le volume estimatif global à traiter sur la durée du marché de 3 ans ferme est de 76 500 m<sup>3</sup> pour un montant estimé à 2 314 000 € H.T.

La prestation est estimée entre 73 000 m<sup>3</sup> et 94 000 m<sup>3</sup> de lixiviats à traiter sur l'ensemble des sites, et qui peut être répartie comme suit (données pour 3 ans pouvant évoluer en fonction des conditions météorologiques et d'exploitations) :

- Sainte-Sévère : 48 000 à 60 000 m<sup>3</sup> ;
- Rouzède : 18 000 à 24 000 m<sup>3</sup> ;
- Poullignac : 7 000 à 10 000 m<sup>3</sup>.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) autorisent le lancement d'un marché de traitement des lixiviats.**

\*\*\*\*\*

## **4. Tarification des ventes de broyat et compost pour l'année 2022 suite à la reprise en régie de la plateforme de ressources végétales de Valoparc**

La reprise en régie de l'exploitation de la plateforme de compostage des ressources végétales de Valoparc va permettre de produire du broyat et du compost.

Suite à la demande d'agriculteurs et en fonction des stocks disponibles, il est proposé de définir un prix de vente pour ces 2 types de produits, à savoir :

- 5 €HT/tonne pour la fourniture de broyat ;
- 15 €HT/tonne pour la fourniture de compost normé.

Il est également proposé de mettre à disposition à titre gratuit ce compost et ce broyat aux services techniques des communes.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent :

- la tarification de vente de broyat et de compost de la plateforme de ressources végétales de Valoparc aux agriculteurs telle que proposée ci-dessus ;
- la mise à disposition à titre gratuit de compost et de broyat aux services techniques des communes.

\*\*\*\*\*

## 5. Mode de mise à disposition des composteurs

M. le Président laisse la parole à Mme LAFFAS qui explique que dans le cadre de l'évolution des tarifs des composteurs bois, il est proposé par les membres du Comité – 20 % de modifier la grille d'attribution et de réfléchir à des règles communes de dotation sur le département :

- Distribution gratuite d'un composteur de base en plastique de 400 litres ;
- Arrêt de la distribution des composteurs plastiques de 600 litres ;
- Maintien de la vente de composteurs bois avec une régie déléguée à Calitom ;
- Composteur gratuit (bois ou plastique) pour tous les établissements communaux et intercommunaux (800 litres) ;
- Lors d'un projet associatif, l'association doit se rapprocher de la commune qui, si besoin, demandera un composteur au service prévention de la collectivité concernée (GrandAngoulême, Grand Cognac ou Calitom).

Les entreprises sont sorties de ce dispositif. Cette proposition est adaptable pour le territoire de Calitom qui accompagne dans le cadre de l'établissement de la redevance spéciale les entreprises produisant des biodéchets.

### Proposition en tenant compte de l'augmentation applicable en 2022 :

Modèle	Usagers ménages Compostage individuel (composteur ou lombricomposteur)	*Etablissements communaux et inter - communaux
Lombricomposteur (fourniture des vers compris)	Gratuit	Gratuit
400 litres plastique	1 <sup>er</sup> composteur : 0 € / 1pc tous les 5 ans A partir du 2 <sup>ème</sup> : 40 € TTC	Gratuit
600 litres plastique	1 <sup>er</sup> composteur : 20 € TTC / 1pc tous les 5 ans A partir du 2 <sup>ème</sup> : 50 € TTC	Non concernés
800 litres bois	1 <sup>er</sup> composteur : 47 € TTC / 1pc tous les 5 ans A partir du 2 <sup>ème</sup> : 85 € TTC	Gratuit
600 litres collectifs bois	Non concernés	Gratuit
800 litres collectifs bois	Non concernés	Gratuit

#### \*Etablissements communaux et inter -communaux

Etablissement public de coopération intercommunal est un organisme administratif de la fonction publique territoriale qui regroupe des communes qui souhaite développer des compétences en commun (CCAS, Etablissements scolaires, Crèches...)

### Proposition de nommer des personnels de GrandAngoulême en tant que mandataires de la régie de recettes :

Calitom gère le marché d'acquisition des composteurs pour toute la Charente, et dispose d'une régie de recette pour les encaissements relatifs aux mises à dispositions payantes. Les agents de GrandAngoulême

en charge des dotations de composteurs seront donc, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, régisseurs suppléants de la régie de recette de Calitom.

M. BONNET souhaite savoir s'ils se donnent une perspective de sortir du plastique.

Mme BELLE est contente que cette question soit posée car les élus de la commission développement durable de Grand Cognac ont toujours demandé que ce soit le composteur bois qui soit mis gratuitement à disposition des usagers.

M. FILIPPI répond que le plastique a, en effet, mauvaise presse mais les composteurs plastiques sont issus de plastique recyclé et entrent dans un cycle de réutilisation de la matière plastique, et leur durée de vie est plus longue que ceux en bois.

M. CHAMOULEAU précise que le coût du composteur bois est outre 3 fois plus élevé que celui du composteur en plastique.

Il souligne qu'aujourd'hui ils ont du stock en composteurs plastiques. En revanche pour ceux en bois, ils les espèrent, à cause d'une pénurie.

Pour répondre à la question de M. BONNET, M. le Président répond « oui un jour on sortira du composteur plastique ». Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il estime que ce n'est pas le moment.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix), approuvent :**

- le mode de mise à disposition des composteurs tel que défini ci-dessus ;
- les tarifs appliqués ;
- l'établissement d'un arrêté pour la nomination des personnels de GrandAngoulême, mandataires de la régie de recettes de Calitom.

\*\*\*\*\*

## **6. Calito'fest 2 sur Atrion**

## **7. Attribution des subventions**

M. le Président propose de reporter ces deux points lors d'un prochain Bureau Syndical, après le vote du budget.

Concernant les subventions :

M. FILIPPI précise que l'enveloppe budgétaire prévoit le montant défini dans la convention pour les 3 associations conventionnées. Dans le cas où le montant devrait être revu à la baisse, il faudra rencontrer préalablement les associations puisqu'il sera nécessaire de faire un avenant à la convention.

M. le Président précise également que la décision sur l'attribution de la subvention des Jardiniers Charentais est suspendue. Le problème devrait être réglé en interne. Néanmoins, il a appris que certains adhérents et membres de l'association sont outrés du comportement de leur Président.

Par ailleurs, il s'interroge sur le fait que les Jardins Respectueux n'ont pas de subvention.

Mme BELLE répond que le projet de cette association ne correspond pas aux objectifs sur la réduction des déchets du Comité -20%.

M. PUYDOYEUX souligne que des engagements ont été signés et personnellement il souhaite qu'ils soient respectés.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) acceptent le report de ces deux points**

\*\*\*\*\*

## **8. Questions diverses**

Mme BELLE félicite le service communication pour le nouveau magazine « Alternatives » qu'elle trouve remarquablement bien fait.

\*\*\*\*\*

## **↳ Points d'information**

### **9. Consultation relative à la valorisation des refus de tri du centre de tri Atrion**

M. FILIPPI explique que Calitom a rencontré des difficultés pour trouver des solutions de valorisation énergétique (imposition de Citéo) pour les refus du centre de tri d'Atrion.

Le problème est qu'il n'y a plus de capacités énergétiques disponibles sur la Région Nouvelle Aquitaine, puisque la loi impose de réduire drastiquement les capacités d'enfouissement et que la TGAP augmente... Pour la 1<sup>ère</sup> fois, Calitom risque, pour des raisons économiques, d'exporter en Espagne ses refus de tri afin de les valoriser.

Lors d'une rencontre avec Mme Maud CAHUREL, Vice-Présidente en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire et des Déchets de la Région Nouvelle Aquitaine, M. LAVILLE l'a informée qu'il y avait de gros soucis avec le Plan Régional. Calitom a lancé une étude et d'ici peu va décider d'une orientation. Or, certains scénarios n'entrent pas dans le Plan Régional. Il l'a donc prévenue qu'une demande officielle, par voie légale, de révision du Plan Régional risquait d'être demandée d'ici quelques temps.

M. HUGUENOT présente le bilan de la l'appel d'offres relatif à la valorisation des refus de tri sur Atrion.

Le marché est prévu sur une durée de 16 mois le temps que des filières de CSR émergent, notamment à Bussac-Forêt et à Clérac.

Cette consultation sera étudiée et proposée pour validation en CAO le mardi 8 mars 2022.

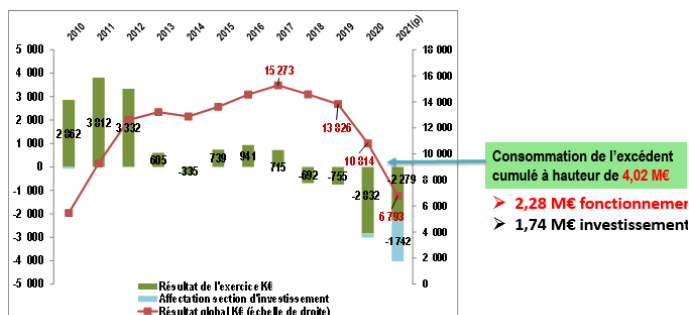
M. DESVERGNE informe que le SRADDET est devenu caduc par l'Etat et sera donc revu. Par conséquent, le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets devrait être également révisé.

**Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations**

## **10. Appel à participation 2022**

M. FILIPPI présente un point budgétaire 2021 – 2022.

L'excédent cumulé est réduit à 6,8 M€ à fin 2021.



Concernant le besoin de financement en investissement de 452 K€ dans la catégorie « autres », Mme BELLE souhaite des précisions.

M. GAUTRAUD répond que cela regroupe, entre autres, des travaux dans le bâtiment acheté au Gond Pontouvre, des achats en informatique, des achats de véhicules légers.

M. le Président explique qu'il a demandé aux services de travailler sur différents scénarios afin de suivre la politique menée (optimisation de la collecte, ...) et l'acceptabilité de l'augmentation par les foyers.

Scénario Appels à participation	Montant supplémentaire appelé 2022	Montant supplémentaire appelé sur 2ans (2022 +2023)	Résultat prévisionnel 2022 -3,8 millions avant augmentation	Besoin de financement 5,6 millions (2022)
Scénario KPMG 25,9€/hab. C+T 16,4€/hab. T	7 millions	14 millions	3,2 millions (dégageant d'un résultat)	Couvert à 57% par le résultat Nécessité d'aller chercher 2,4 millions soit par l'emprunt soit sur l'excédent (2,3 millions possibles)
Scénario alternatif 1 19,4€/hab. C+T 13,1€/hab. T	5,3 millions	10,6 millions	1,5 million (dégageant d'un résultat)	Couvert à 27% par le résultat Nécessité d'aller chercher 4,1 millions forcément par l'emprunt (en totalité ou en partie en fonction de la consommation de l'excédent)
Scénario alternatif 2 14,6€/hab. C+T puis 8,9€/hab. 10,0€/hab. T puis 5,1 €/hab.	4,1 millions	10,6 millions	0,3 million (équilibre budgétaire mais pas de résultat)	Non couvert : pas de résultat Nécessité d'aller chercher 5,6 millions forcément par l'emprunt (en totalité ou en partie en fonction de la consommation de l'excédent)

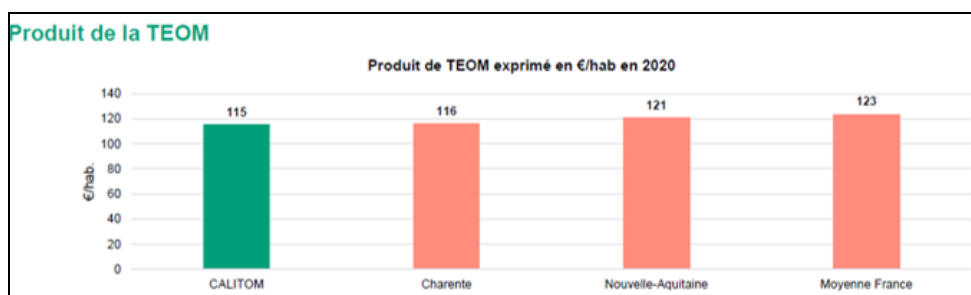
M. le Président explique qu'il faut sanctuariser une somme sous laquelle l'excédent ne doit pas descendre.

M. GESSE répond 5 M€.

M. le Président précise que la baisse de l'excédent servira seulement pour de l'investissement, il n'acceptera aucun débat sur ce sujet.

M. FILIPPI informe que cette année, les bases vont augmenter fortement. De ce fait, les collectivités, avant même de toucher à la valeur du taux de TEOM, vont avoir une augmentation d'environ 4 €/habitant dans leur budget.

Les données ci-dessous émanent d'une étude de l'ADEME :



M. le Président rappelle que ce sont les chiffres 2020. En 2021, les collectivités ont voté des augmentations qui s'élèvent parfois à plus de 20 €/habitant.

Evolution du coût de 2011 à 2021 sur le territoire de Calitom :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Variation	-	1,3	-2,2	2,8	0,1	-5,6	-3	-2,9	2,4	1,7	2,3
Total	117,3	118,6	116,4	119,2	119,3	113,7	110,7	107,8	110,2	111,9	114,2
TVA	6,1	7,8	7,6	10,8	10,8	10,3	10,1	9,8	10	10,2	8,8
TGAP	2,2	2,9	2,9	3,8	3,8	3,6	4	4,3	4,2	4,4	6,5
Total fiscalité nationale	8,3	10,7	10,5	14,6	14,6	13,9	14,1	14,1	14,2	14,6	15,3
% Fisc. Nationale/coût	7,1%	9,0%	9,0%	12,2%	12,2%	12,2%	12,7%	13,1%	12,9%	13,0%	13,4%

- En dix ans, **la part de fiscalité nationale dans le coût des déchets a doublée** (8€ à 15€)
- Ces évolutions ont été plus que contenues par le syndicat mais on va arriver en limite :  
Coût brut (hors TGAP et hors TVA) : **109 € en 2011 et 99€ en 2021** (-10€/hab)
- L'évolution des charges (personnels, évolution des prix de l'énergie et les différents indices) ont été contenues par une gestion de plus en plus optimisée du syndicat (effort de prévention, de tri, de collecte et de modernisation du centre de tri)

La création du syndicat a apporté de la performance, de l'économie financière à la Charente par la mutualisation, par des évolutions de services, par des efforts de prévention, de tri et de collecte.

M. BONNET, en tant que membre du Bureau de Calitom, dit qu'il est hors de question qu'il cautionne et valide ce qui s'est passé dans le passé. Il le condamne et s'ils en sont là aujourd'hui, c'est qu'ils font en sorte que cela ne se reproduise pas.

M. DELAGE fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de regarder très loin : l'augmentation de + 2 €/habitant l'année dernière alors qu'ils savaient qu'il fallait + 15 € voire + 20 €/habitant.

M. le Président répond que l'année dernière, ils étaient convaincus qu'il fallait augmenter. L'année dernière, ils étaient dans la phase où il fallait analyser et définir les orientations. A son sens, ils ont, en effet, perdu une année. L'avantage cette année, les études demandées sont faites et démontrent qu'il faut une augmentation des participations de 26 €/habitant.

Il pense qu'il n'est pas raisonnable et pas forcément entendable ni acceptable par la population d'aller tout de suite au scénario KPMG.

Ce qui est sûr est que M. le Président ne fera pas voter, cette année, un budget déficitaire. L'excédent dont le syndicat dispose cette année, soit 1,7 M€ en plus des 5 M€ que Calitom doit conserver, n'ira pas à la section de fonctionnement.

### ↳ Remarques et avis des élus

- **M. DELAGE** estime que techniquement seule la solution de KPMG est à retenir. Il n'a pas encore tranché entre le scénario KPMG et l'alternatif n°1. A son sens, cela ne peut pas être le scénario alternatif n°2. Il est d'accord de voter un budget à l'équilibre. Il estime que maintenir l'excédent à 5 M€ est le minimum. Il reste toujours de grosses incertitudes sur le marché des matières (le coût de l'énergie, celui de la production et de l'approvisionnement en acier vont se tendre de manière très importante, ...).  
A la fin de ce débat, il confirme son choix sur le scénario KPMG. Il comprend toutefois ce qui peut amener au scénario alternatif n°1.
- **M. BASTIER** estime que le scénario KPMG n'est, dans l'immédiat, pas la solution. Il pense également que maintenir l'excédent à 5 M€ est un minimum.

En tant que Maire et Président de la CdC de Val de Charente, il s'attend au scénario alternatif n°1 en termes de montant. Il pense que les EPCI iront plutôt vers le scénario alternatif n°2. Il choisit donc le scénario alternatif n°1. Cependant, il suivra la décision du Président de Calitom.

- **M. BONNET**, sans aucune ambiguïté, défend le scénario KPMG. Quoiqu'il en soit, le syndicat va recourir à l'emprunt mais le but est d'y recourir le moins possible sans pour autant dégrader les ratios. Il estime que le scénario KPMG rattrape le vote de 2020 et 2021.  
En fin de débat, il souligne que le scénario KPMG n'est pas un scénario de confort. Avec le scénario alternatif n°1, les marges de manœuvre, surtout en termes de masse salariale, sont limitées.
- **M. CRINE** reconnaît que le vote de l'an dernier ne lui convenait pas. Il rejoint beaucoup de points du scénario KPMG mais dans l'intérêt du syndicat il suivra l'orientation du Président.
- **Mme BELLE** est élue Calitom car avant tout elle a été élue dans sa commune. 120 € est une moyenne mais en fait ce qui est appliqué est un taux sur une base. Elle a donc demandé à plusieurs habitants de sa commune de lui communiquer leur base. Elle a appliqué les 3,4% d'augmentation de la base afin de calculer l'augmentation (certains administrés ont déjà une augmentation de 15 €/foyer fiscal). Puis, elle a calculé les différents scénarios à 10, 15 et 27 €/habitant qu'elle a imaginé pour constater le résultat pour ses administrés (certains ont + 100 €/foyer fiscal).  
Elle est très consciente qu'au vu de la situation, il faut augmenter. Cependant, elle pense que s'ils veulent que cela passe au niveau communication il faut dire aux EPCI le montant dont le syndicat a besoin et que rien ne les empêche de prendre sur l'augmentation des bases afin de ne pas répercuter en totalité l'augmentation des appels à participation.  
Elle choisit donc le scénario alternatif n°2 afin de monter en puissance plus progressivement pour les administrés.
- **M. BOISSON** estime que les gens ne savent pas ce qui se passe. Ils voient ce qu'ils payent par rapport aux services rendus. Ils ont donc l'impression de payer plus cher pour avoir moins de service. Néanmoins, la situation financière de Calitom est en difficulté. Il penche donc pour le scénario alternatif n°1. Néanmoins, il se soumettra au choix majoritaire du bureau.
- **M. PERONNET** s'adresse surtout aux élus de GrandAngoulême pour rappeler qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 toutes les communes de l'agglomération passeront à la C0,5, ce qui va être assimilé pour les habitants à une réduction de service mais qui en fait est une optimisation et une adaptation à la réalité des évolutions de gestion des déchets. Le taux de TEOM sera, néanmoins, augmenté. Il l'assume mais faudra l'assumer collectivement. Il estime que KPMG ne donne pas de scénario mais des pistes de travail.  
Pour les habitants de GrandAngoulême, les scénarios alternatifs n°1 et n°2 sont tout à fait tenables et seront transparents. Grâce à leur excédent, le conseil communautaire de GrandAngoulême votera le maintien du taux de TEOM pour 2022. Le budget d'exploitation fin 2022 sera, néanmoins, déficitaire (ils se trouveront dans la même situation que Calitom).  
Il pense qu'un engagement pluriannuel d'une augmentation des participations serait plus constructif. Il estime que le débat porte sur la durée pour retrouver une santé financière à Calitom (1 an, 2, 3, 4 ou 5 ans ?).  
Il soutient autant le scénario alternatif n°1 que le n°2.  
A la fin du débat, il précise que ces propos appellent à la prudence mais reste solidaire à la décision du Bureau.

M. le Président répond qu'il n'est pas tout à fait d'accord. Les propositions de KPMG sont très factuelles et mathématiques. Il se demande si politiquement c'est tenable d'engager une augmentation significative sur plusieurs années. Dans le même temps, la CAF ne sera pas rétablie, ce qui est éminemment important pour l'avenir. Il ne pense pas que c'est dans l'intérêt du syndicat de le faire.



- **M. PUYDOYEUX** rappelle que l'an dernier, on ne leur a pas fait confiance. Une étude a été demandée par un organisme indépendant, ce qui a été fait. Il est donc pour que ces personnes qui n'ont pas eu confiance assument le scénario KPMG, même s'il est conscient que pour le citoyen cela sera un problème. Il croit qu'il faut mettre les gens fassent à leurs responsabilités.

M. le Président partage cette analyse. Le retard pris dans les augmentations est dû au fait qu'ils ne maîtrisent pas la levée de la TEOM. Il comprend ce raisonnement et le partage mais rappelle qu'il faut penser avant tout aux contribuables.

- **M. DESVERGNE** indique que le scénario KPMG permet de revenir à l'équilibre budgétaire à toutes choses égales pour les années à venir. En cas de dégradation, cela n'empêchera pas encore une augmentation qui sera liée au contexte. S'ils mettent un scénario alternatif, ils risquent de courir en permanence dans les années à venir après des augmentations de taxe pour gérer, d'une part, l'autofinancement, et d'autre part les critères qui se dégraderont. Au vu du contexte, il pense que cela risque de se dégrader. Il se demande ce que diraient les charentais, s'ils lissaient dans le temps pour leur éviter une augmentation trop forte au départ et qu'après il faille demander une grosse augmentation. De son point de vue, il vaut mieux mettre une grosse augmentation au départ afin de sécuriser. En tant qu'élu de Calitom, il voterait plutôt le scénario KPMG. Néanmoins, il comprend qu'il faille mettre en place des discussions avec les EPCI et comprendrait donc qu'ils mettent en place le scénario alternatif n°1 à la condition que ce scénario ne soit pas négociable auprès des EPCI. Au vu de leur budget, la Charente Limousine répercutera forcément l'augmentation. Il choisit donc à minima le scénario alternatif n°1.
- **M. VIGNAUD** a dit, par l'intermédiaire de M. le Président, que cette étude KPMG a été voulue et a été faite. Maintenant, il n'y a rien d'autre à faire que d'y aller. Il soutient le scénario alternatif n°1 et a dit qu'il serait soutenu par d'autres Présidents d'EPCI.
- **M. GESSE** rappelle l'expression anglaise « *ne tirez pas sur le pianiste, il fait ce qu'il peut* ». Tout a été dit, il ne souhaite pas influencer le vote.
- **Mme DERRAS** vote pour le scénario alternatif n°1.
- **M. GATELLIER**, au vu du contexte actuel, vote pour le scénario alternatif n°1.
- **M. LAVILLE** comprend et sait que le besoin porte sur le scénario KPMG mais estime qu'il faut tenir compte de la soutenabilité et des économies de fonctionnement qui pourraient être faites et qui seraient significatives (collecte en sacs transparents, les optimisations de collecte à réaliser, l'interdiction des biodéchets dans les sacs noirs ...). Au vu du contexte géopolitique actuel et des différentes incertitudes financières, il trouve que le scénario alternatif n°1 est plus rassurant. Il faut être le plus entendable possible mais également le plus responsable possible.

**Au vu des avis des membres du Bureau Syndical, le scénario alternatif n°1 est choisi à la majorité. Ils approuvent à l'unanimité de ne pas descendre, chaque année, l'excédent en-dessous de 5 M€ et d'investir la différence. Aucune négociation ne sera faite.**

M. FILIPPI indique que le budget va donc être monté en tenant compte du scénario alternatif n°1. 1,8 M€ seront repris sur l'excédent cumulé afin de bloquer ce dernier à 5 M€.

## 11. Représentants à l'Entente Intercommunale Haute Saintonge - Calitom

Pour faire suite à la création de l'Entente Intercommunale entre Calitom et la CdC de la Haute Saintonge pour la gestion mutualisée d'Atrion, M. le Président indique qu'il faut désigner 4 représentants. Il propose M. VIGNAUD au titre de sa délégation et lui-même.

M. BASTIER propose pour compléter de désigner M. GESSE au titre de sa délégation finances et M. BARBOT qui est issu du territoire des 4B.

**Les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (12 voix) approuvent la désignation en tant que représentants de l'Entente Intercommunale :**

- M. LAVILLE Michaël
- M. VIGNAUD Christian
- M. GESSE Philippe
- M. BARBOT Jean-Pierre

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 9h00.

Le Secrétaire de séance,  
Thierry BASTIER

